

## Compte rendu Conseil municipal du 17 décembre 2020

Une seule délibération était à l'ordre du jour pour ce conseil municipal :

Lors du vote du budget 2020, la totalité des annuités et des intérêts liés aux emprunts souscrits par la commune calculée pour l'année 2020 a été sous-estimée.

Ainsi, au moment d'enregistrer les derniers mouvements comptables de l'année au sujet des charges financières et emprunts, un manque aux chapitres 66 en fonctionnement et 16 en investissement ont été constatés.

Monsieur le maire propose les écritures comptables suivantes afin d'assurer l'équilibre du budget général de la commune :

### EN FONCTIONNEMENT (intérêts) :

Afin d'éviter un dépassement budgétaire de chapitre « 66 – Charges financières » de 1 073,72 € et grâce aux recettes de fonctionnement supérieures à celles budgétisées au moment du vote du budget, la commune peut se permettre des dépenses supplémentaires en fonctionnement afin de rester à l'équilibre financièrement :

DEPENSES		RECETTES	
Article 66111 <i>Intérêts de la dette</i>	+ 1 073,72 €	Article 6419 <i>Remboursements rémunération personnel</i>	+ 1 811,65 €
Article 023 <i>Virement à la section d'investissement</i>	+ 737,93 €		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 811,65 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 811,65 €</b>

### EN INVESTISSEMENT (emprunt) :

Afin d'éviter un dépassement budgétaire au chapitre « 16 – Charges financières » de 5 681 €, voici les mouvements comptables proposés par Mr le Maire :

DEPENSES		RECETTES	
Article 165 <i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	+ 20 €	Article 021 <i>Transfert de la section fonctionnement</i>	+ 737,93 €
Article 1641 <i>Emprunt remboursement capital</i>	+ 5 681 €	Article 10226 <i>TLE</i>	+ 4 963,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 5 701 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 5 701 €</b>

Le conseil a adopté à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget de la commune.

Ensuite, plusieurs questions diverses ont été abordées :

- Le conseil a voté à l'unanimité de faire élaguer des arbres du village à l'entreprise LA GRANGE VERTE, début 2021. Une décision du maire sera éditée en ce sens. Les entreprises EMMANUEL BESSON et LA GRANGE VERTE avaient été consultées.
- La société Hygeco n'honorant plus son contrat d'entretien depuis plusieurs mois, la société EcoClean a été désignée par 13 voix Pour et 1 abstention pour être mandatée par la commune afin d'assurer le ménage des bâtiments communaux. Du fait des tarifs plus élevés, il a été convenu que les tarifs de location de la salle polyvalente seront revus à la hausse (+ 60€) :

Prestation	Hygeco	Ecoclean	Casals
Ménage mairie 1fois/mois	28,75 € HT	60 € HT	70 € HT
Nettoyage salle polyvalente à la demande	39,60 € HT	92,50 € HT	165 € HT
Nettoyage des escaliers de la Cure	9,90 € HT	37 € HT	30 € HT

Une décision du maire sera éditée en ce sens et les tarifs de location des biens de la commune seront revus et fixés par délibération lors d'un prochain conseil municipal.

- Une discussion est en cours afin de trouver une solution pour un éclairage de meilleure qualité près de l'abribus situé sous de le Pont de Lune pour d'assurer la sécurité des enfants pendant leur temps d'attente du ramassage scolaire.
- Une réunion avec les responsables de l'association de la Tour de Joyeuse s'est tenue début décembre. Les objectifs de l'association ont été présentés aux membres du conseil présents. Après discussion lors du conseil municipal, la mairie a choisi de soutenir les projets de l'association de la Tour de Joyeuse par 13 voix Pour et 1 abstention. Une mise en sécurité de celle-ci est primordiale.
- Messieurs Bernard CHANIOL et David BEAULATON ont présenté les éléments importants relatifs au fonctionnement de la Communauté de Communes du Val de Ligne.
- Mr Bruno KRASOUSKY a présenté les éléments significatifs abordés lors des réunions du SEBA dont il est déléguataire et fait un point au sujet des « Communes Forestières » et B2F – Bourse Foncière Forestière d'Ardèche qui portent des projets susceptibles d'intéresser la commune, les agriculteurs et les particuliers.
- Pour éviter tout risque d'accident de la circulation au lieu-dit « La Crois des Blaches », il a été demandé aux propriétaires de certaines parcelles de relever les murs en pierres qui s'étaient écroulés sur le bord de la chaussée. Tout a été fait en ce sens.
- Le recensement de la population de Montréal a été reporté à janvier 2022 à cause de la crise sanitaire liée à la Covid-19.
- Porte de sortie pour le SCOT : le SYMPAM devrait continuer à porter le SCOT pour une période indéterminée. Les autres compétences devraient être réparties sur d'autres collectivités.
- Un panier garni a été offert à chacun des employés de la commune.

